



**RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ÉGALITÉ
FILLES
GARÇONS**

ARRÊTÉ RECTORAL RELATIF À LA LABELLISATION ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS DES ÉCOLES

La Rectrice de la région académique Bretagne,

Rectrice de l'académie de Rennes, Chancelière des Universités,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L121-1, L311-4 et L312-17-1 ;

Vu la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024 ;

Considérant la création d'un label Egalité filles-garçons pour les écoles dans l'académie de Rennes et le référentiel associé (<https://www.ac-rennes.fr/label-egalite-filles-garcons>) ;

Considérant les dossiers de candidature déposés par les écoles de l'académie de Rennes au cours de la campagne annuelle 2025-2026 ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Les écoles dans le présent article sont labellisées Égalité filles-garçons au titre de la campagne 2025-2026.

NIVEAU 1 – Engagement

École	Commune	Circonscription	Réseau péd.	Dép.
NOEL BERNARD	BEGARD	Guingamp Nord	Guingamp	22
LA VIGIE	BINIC ETABLES SUR MER	Saint-Brieuc Ouest	Saint-Brieuc	22
LA POINTE	BREST	Brest Ville	Brest	29
PIERRE JAKEZ HELIAS	HANVEC	Landerneau	Fin. Centre	29
JEAN MACE	HENNEBONT	Hennebont	Lorient	56
ECOLE DE LA PRESQU'ILE	HILLION	Saint-Brieuc Est	Saint-Brieuc	22
KERANO	ILE DE BREHAT	Paimpol	Saint-Brieuc	22
JEAN MOULIN	LANGONNET	Lorient Nord	Pays COB	56
JANUSZ KORCZAK	LANGOUET	Saint-Grégoire	Monfort	35
LA PETITE HIRONDELLE	LE COURS	Le Golfe	Vannes	56

DES DEUX MENES	LOUARGAT	Guingamp Nord	Guingamp	22
ECOLE PUBLIQUE	MELESSE	Saint-Grégoire	Rennes Nord	35
FLEUR DES PRÉS	MONCONTOUR	Lamballe	Saint-Brieuc	22
RPI PLEDELIAC/ST-RIEUL	PLEDELIAC ST-RIEUL	Lamballe	Saint-Brieuc	22
PLEUDANIEL	PLEUDANIEL	Paimpol	Saint-Brieuc	22
ROBERT DESNOS	PLEYBER-CHRIST	Morlaix	Morlaix	29
JACQUES PREVERT	PLOEMEUR	Lorient Sud	Lorient	56
PLOUGONVER	PLOUGONVER	Guingamp Nord	Guingamp	22
CHRISTIAN LE VERGE	PLOUMAGOAR	Guingamp Nord	Guingamp	22
BETTY DE MAUDUIT	PLOURIVO	Paimpol	Saint-Brieuc	22
MOULIN DU COMTE	RENNES	Rennes Ouest	Rennes nord	35
LA VILLE HELLIO	SAINT-BRIEUC	Saint-Brieuc Est	Saint-Brieuc	22
YVES DOLLO	SAINT-BRIEUC	Saint-Brieuc Ouest	Saint-Brieuc	22
CAMART ET BELLEC	SAINT-POTAN	Dinan Nord	Saint-Brieuc	22
E. PU. DES MARRONNIERS	SAINT-REMY-DU-PLAIN	Fougères	Fougères	35
LES MENHIRS	ST-SAMSON/RANCE	Dinan Nord	Dinan	22
RENE GUY CADOU	TAUPONT	Ploermel	Ploërmel	56
TONQUEDEC	TONQUEDEC	Guingamp Nord	Lannion	22
A. ET C. GUÉVELLOU	TREGLAMUS	Guingamp Nord	Guingamp	22
LA CHALOTAIS	VERN-SUR-SEICHE	Chateaugiron	Rennes Sud	35

NIVEAU 2 – Approfondissement

École	Commune	Circonscription	Réseau péd.	Dép.
ALBERT JACQUARD	BINIC ETABLES SUR MER	Saint-Brieuc Ouest	Saint-Brieuc	22
JEAN JAURES	CROZON	Chateaulin	Fin. Centre	29
PLOUNERIN	PLOUNERIN	Guingamp Nord	Guingamp	22
MARCELLIN BERTHELOT	SAINT-BRIEUC	Saint-Brieuc Est	Saint-Brieuc	22

Article 2 : Le label Égalité filles-garçons est attribué pour une durée de trois ans.

Article 3 : Le Secrétaire général de l'académie de Rennes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site académique.

À Rennes, le 26/06/2026

Madame la Rectrice, Hélène Insel